

P-79

Selon le Protecteur du citoyen, la décision de Québec concernant les orphelins de Duplessis est humiliante et injuste

QUEBEC (PC) - Le Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, dénonce la décision du gouvernement du Québec dans le dossier des orphelins de Duplessis, la qualifiant d'"injuste et humiliante".

Le premier ministre Lucien Bouchard a annoncé la semaine dernière la création d'un fonds spécial de soutien de trois millions de dollars, mais il ne s'agit pas d'un programme d'indemnités individuelles.

Maître Jacoby soutient que la décision de ne pas indemniser personnellement les victimes a pour effet de banaliser la gravité de la situation vécue par un certain nombre d'orphelins entre 1930 et 1965.

Daniel Jacoby demande au gouvernement de revoir sa décision en tenant compte des règlements beaucoup plus généreux intervenus ailleurs au Canada pour des cas similaires.

Le Protecteur du citoyen souhaite également que le Collège des médecins et les autorités religieuses présentent à leur tour des excuses. Le gouvernement du Québec la semaine dernière.

